

REAGIR AUX MENACES SUR LE METIER

Stage CPE à Arcueil

Mardi 30 mars 2010

CPE

Sommaire

P. 1 RÉAGIR AUX
MENACES
SUR LE MÉTIER
P. 2 Comment
s'inscrire ?

Notre métier, celui pour lequel nous avons été recrutés et formés, celui que nous exerçons, ne se reconnaît pas dans la maquette du nouveau concours externe de CPE. Il n'est dans ce texte fait aucune référence à ce qui en est le cœur même : le suivi individuel et collectif des élèves au sein des équipes pédagogiques et éducatives, et la relation à l'élève y sont ignorés.

En revanche, il y est question de pilotage de la vie scolaire, de mise en œuvre d'un projet vie scolaire, qui à ce jour n'a aucune existence réglementaire, de positionnement du CPE dans et hors de l'établissement ou encore du rôle de conseiller technique du chef d'établissement.

Que toute référence aux droits et devoirs des élèves disparaisse, que l'on cherche presque en vain dans ce texte le mot fondamental qu'est le mot « élève », qu'il apparaisse presque comme à regret au détour d'une phrase, tout ceci ne manque pas d'inquiéter. Le glissement de nos missions vers un aspect technique, organisationnel et managérial de la fonction, par la prédominance qu'il prend, nous interroge fortement.

Dans ce texte, nous ne retrouvons pas nos missions, celles que les collègues exercent avec passion et dévouement, telles qu'elles sont définies par notre statut, ni non plus l'esprit de notre circulaire de mission. Un autre métier s'y dessine, tourné vers le pilotage de la vie scolaire, la gouvernance de l'établissement et l'assistance au chef d'établissement. La partie d'épreuve « agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable », éclairée par un autre attendu « le positionnement du CPE » ne laisse rien augurer de bon sur ces nouvelles tâches des nouveaux CPE.

Parallèlement à ces nouvelles inquiétantes, se développent ici et là des remises en cause de notre investissement ou de notre statut : des inspections qui n'ont rien de constructif, des emplois du temps niant les 35 heures hebdomadaires, des notations ou des observations minorant nos actions en direction des élèves, des relations parfois tendues avec les chefs d'établissement,

une formation continue sous tutelle...

C'est dans ce contexte que le Recteur organise mi-février un groupe de travail sur l'exercice des missions des CPE. Il veut enfermer cette discussion dans un cadre qui minore la voix des CPE et celle du SNES : 9 membres de l'Administration mais seulement 4 CPE dont 1 seul siège pour le SNES qui a recueilli l'écrasante majorité des sièges en CAP et au CTP l'an passé. Face aux attaques qui menacent notre métier, à l'accroissement des prérogatives des chefs d'établissement, nous avons pris la décision de nous rendre à ce groupe de travail en faisant savoir au Recteur que nous nous présenterions avec une délégation imposant le respect de la représentativité du SNES et de la parité entre membres de l'Administration et du personnel. Nous nous opposerons à toute tentative de remodelage par le local des missions des CPE et de transformation du métier ; nous y porterons la voix des personnels pour exiger une amélioration des conditions de travail (création des postes, durée de service, formation continue, restauration des réseaux CPE...) et défendre notre identité professionnelle. Nous vous tiendrons informés des discussions de ce groupe de travail (compte rendu sur notre site).

Depuis des années, le SNES n'a de cesse, de défendre avec force son attachement à notre identité professionnelle : il s'opposera avec force aux volontés de la dénaturer !

C'est ainsi qu'il a pris la décision de faire du mardi 30 mars une journée d'action nationale pour la défense et l'avenir du métier. Dans toutes les académies, vont se tenir des stages syndicaux afin de faire entendre nos revendications particulières.

Venez nombreux !

Cordialement,



N° Commission paritaire
0713S05547 N°ISSN en
cours. Hebdomadaire prix
de vente 2 euros. Abonnement
12 euros. Édité
par section académique
de Snes de Versailles
(Syndicat national des
enseignements du second
degré) 3 rue Guy de
Gouyon du Verger –
94112 Arcueil cedex –
Tél. : 08 03 11 11 84.
Directeur de publication
Jean-jacques Duchon.
Imprimé par l'imprimerie
spéciale du Snes

Programme du stage syndical à Arcueil le 30 mars

Le stage se déroulera en deux parties :

- ◆ Le matin de 9h30 à 12h15 : Analyse de la situation de la catégorie au niveau académique et national.
- ◆ L'après-midi de 13h30 à 16h30 : l'état des réflexions en cours, stratégie, revendications et actions

Vous trouverez au verso le coupon réponse à retourner à votre section académique et le modèle d'autorisation d'absence pour congé de formation syndicale à déposer auprès de votre C/E avant le 19 février 2010.

MODALITES D'INSCRIPTION AU VERSO

STAGES : POUR S'INFORMER, DEBATTRE, CONSTRUIRE L'ACTION

Comment y participer ?

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement d'une demande d'autorisation d'absence (modèle ci-dessous), un mois au moins avant la date prévue du stage.

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(A reproduire à la main, à déposer ou à envoyer dans votre établissement au moins 1 mois à l'avance)

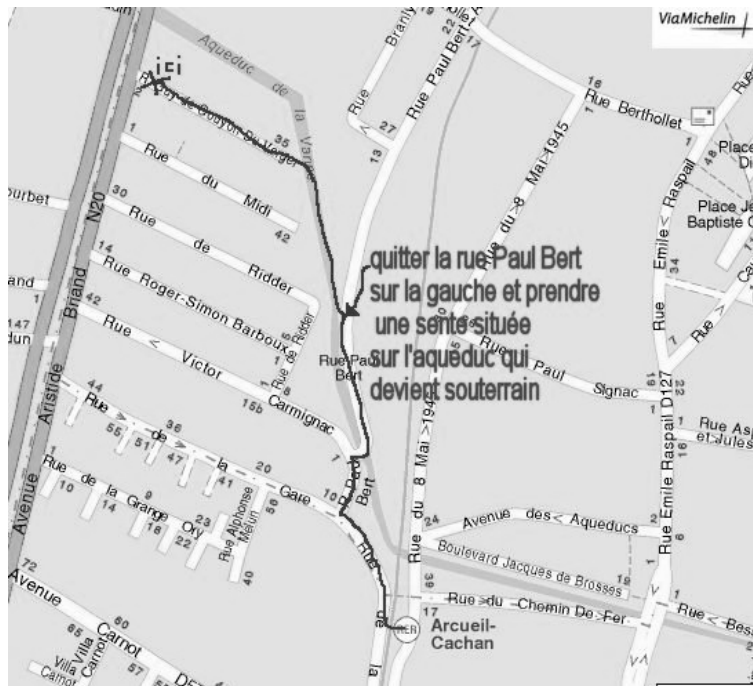
Nom, Prénom-Grade et Fonction
Etablissement
Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M :

Conformément aux dispositions : Si vous êtes titulaires : "de la loi n° 84-16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires dans le cas contraire de la loi n° 82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du __au__ pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera.....

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5.293)

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu demande d'autorisation d'absence)



Nous joindre :

La section académique :

Par téléphone : 08 11 11 03 84/85 (tarification locale)
À partir d'un portable : 01 41 24 80 56
Par fax: 01 41 24 80 62
Par mail: **s3ver@snes.edu**
Site : **www.versailles.snes.edu**
Adresse : 3, rue Guy de Gouyon du Verger
94 112 Arcueil cedex
(RERB—station Arcueil Cachan)

Permanence CPE : tous les jeudis

Adhérer au Snes?

Le Snes, fort de la confiance majoritaire des collègues et du nombre de ses élus, défend tous les personnels, avec le souci constant de l'équité pour tous. Cette activité n'est possible que grâce aux moyens financiers que seuls les syndiqués du SNES lui apportent.

Chacun comprendra donc que le Snes accorde une priorité à ses syndiqués en ce qui concerne l'information avant et après les commissions

Coupon réponse à retourner de préférence par mail à **stages@versailles.snes.edu** ou par courrier à l'adresse suivante à SNES VERSAILLES 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.

Vous pouvez aussi le télécharger sur le site **www.versailles.snes.edu**

Nom, Prénom : _____ Catégorie : _____

Établissement : _____ Ville : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : / E-mail : _____

Participera au stage CPE du 30 mars